

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

*La décision sur les tarifs de distribution d'Enbridge pour les cinq prochaines années a été rendue juste avant Noël et est entièrement conforme à l'impératif de la transition énergétique. Si l'on ajoute à l'estimation préliminaire des économies obtenues dans cette affaire les sommes liées aux règlements conclus avec trois petits distributeurs d'électricité, nous avons permis aux écoles d'économiser environ **5,4 millions de dollars (M\$)** au quatrième trimestre, ce qui porte à **17,7 M\$** le total des économies que nous avons obtenues en 2023.*

Par ailleurs, Toronto Hydro a déposé la demande concernant ses tarifs de distribution pour la période de 2025 à 2029, qui prévoit des hausses totalisant environ 15,8 M\$ pour les écoles.

En 2024, cette affaire sera au centre de nos préoccupations, de même que les phases 2 et 3 de la demande d'Enbridge ainsi que l'examen général des règles relatives au coût du capital.

AFFAIRES COURANTES - GAZ NATUREL

Enbridge Gas - Tarifs de distribution - 2024-2028.

À la fin de décembre, la Commission de l'énergie a rendu sa décision sur la phase 1 de la demande concernant les tarifs d'Enbridge pour les cinq prochaines années. Comme nous l'avons déjà indiqué, le thème central de cette affaire était la transition énergétique, c'est-à-dire l'abandon sociétal de la combustion de combustibles fossiles.

Bon nombre des aspects habituels de ce dossier, y compris le budget de fonctionnement quinquennal, ont été réglés au cours de négociations dirigées par notre avocat Mark Rubenstein. Les principales questions restantes - notamment un budget d'investissement de plus de 7 milliards de dollars et les hypothèses de croissance de la clientèle - ont fait l'objet de longues audiences en juillet et en août. En septembre et en octobre, les parties ont déposé plus de 1 500 pages d'arguments détaillés.

Dans leur décision, les commissaires ont clairement indiqué à Enbridge, en des termes très fermes, que sa planification ne tient pas suffisamment compte des risques liés au déclin de l'utilisation des combustibles fossiles, ce qui fait que ses clients ne sont pas protégés. La Commission a ordonné à Enbridge d'apporter plusieurs changements importants à ses plans afin qu'ils soient plus conformes à la réalité.

L'ordonnance la plus importante de la Commission est peut-être qu'Enbridge doit réduire ses dépenses en capital de 250 M\$ par an, soit environ 17 %.

À cela s'ajoute la directive selon laquelle Enbridge doit revoir la planification de ses investissements pour tenir compte adéquatement du risque que ses nouveaux actifs deviennent sous-utilisés et ses investissements irrécupérables.

Autre changement majeur, la Commission a ordonné que les nouveaux raccordements de clients résidentiels et de petits clients du service général (y compris les écoles) ne soient plus subventionnés par les clients existants. Les règles actuelles tiennent compte des revenus escomptés provenant des nouveaux clients sur une période de 40 ans pour compenser le coût initial.

Dans une rare décision partagée, les commissaires ont décidé que la subvention sera entièrement supprimée, ce qui obligera les nouveaux clients à payer le coût total de leur raccordement. Le gaz sera ainsi sur un pied d'égalité avec l'électricité, ce qui devrait entraîner une baisse du recours au gaz pour le chauffage. Pour les nouveaux clients qui tiennent à utiliser le gaz, le coût du raccordement pourrait être de 5 000 \$ ou plus (20 000 \$ ou plus pour une école). Ces clients seront indemnisés grâce à un crédit qui sera appliqué à leurs tarifs tant qu'ils resteront branchés au réseau de distribution, et les clients existants n'auront plus à subventionner leur raccordement.

Un commissaire s'est dit en désaccord avec cette conclusion. Préférant s'arrêter à mi-chemin pour l'instant, il a indiqué que la Commission devrait mener un examen général des frais et des politiques concernant les raccordements. Son avis était conforme à notre position.

À la surprise de certains, le ministre de l'Énergie a immédiatement publié un communiqué dans lequel il s'engageait à annuler cette partie de la décision, sans toutefois fournir plus de détails.

Pour tenir compte des risques accrus que doit assumer Enbridge, la Commission de l'énergie a accepté les propositions de l'entreprise visant à augmenter sa marge bénéficiaire et à accélérer l'amortissement de nombreux actifs.

Pour contrebalancer ces pressions à la hausse, les économies résultant de la récente fusion d'Enbridge et Union Gas ont été intégrées aux tarifs, et la Commission de l'énergie a rejeté la demande d'Enbridge qui voulait en récupérer 257 M\$ auprès de ses clients. En raison de tous ces changements, les hausses de tarifs, qui devaient être importantes, sont désormais minimales, sinon nulles.

Les détails des effets réels de la décision sur les tarifs seront déterminés lors du processus technique en janvier et en février. D'après notre estimation préliminaire, les économies pour les écoles devraient atteindre **au moins 5,1 M\$** (en plus des 6,7 M\$ déjà annoncés), sans compter la réduction des dépenses en capital. Ce dernier élément ne pourra pas être calculé avant le mois de mars.

Par la suite, deux autres phases de cette demande, concernant cette fois la répartition des coûts, l'harmonisation des tarifs et d'autres aspects importants, se poursuivront pendant la plus grande partie de 2024.

Enbridge Gas – Programmes de conservation.

Notre avocat Jay Shepherd continue d'être le représentant des clients au sein du groupe consultatif qui surveillera le prochain plan de gestion axé sur la demande d'Enbridge, qui doit être déposé en 2024.

Enbridge a maintenant soumis au groupe consultatif une estimation préliminaire des coûts qu'elle aurait à assumer pour atteindre les objectifs fixés par la Commission de l'énergie.

D'après l'entreprise, ces coûts pourraient atteindre 1 milliard de dollars par année. Nous avons indiqué que les clients ne sont pas disposés à supporter un tel niveau d'augmentation des coûts.

Enbridge Gas – Renforcement du réseau dans le sud-ouest de l'Ontario. Enbridge demande l'autorisation de dépenser 358 M\$ pour renforcer son réseau de gazoducs dans le sud-ouest de la province. La capacité additionnelle est nécessaire pour alimenter des centrales au gaz et pour répondre aux besoins croissants du secteur des cultures de serre.

L'enjeu est de déterminer si les clients qui ont besoin du gaz devraient payer ces travaux ou si la majeure partie de leur coût devrait être prise en charge par les clients actuels d'Enbridge. Nous avons naturellement adopté la première de ces positions. La Commission de l'énergie devrait rendre sa décision au deuxième trimestre.

AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ

Toronto Hydro – Tarifs de distribution – 2025-2029.

Au début de décembre, Toronto Hydro a terminé le dépôt de la grande demande concernant ses tarifs pour les cinq prochaines années. Près de 800 écoles seront touchées.

Bien que le taux global (c'est-à-dire la moyenne pondérée) des hausses de tarifs soit d'environ 3,8 % en 2025, les hausses proposées pour les écoles et les autres clients du service général sont nettement plus élevées au cours de chacune des cinq années. Au total, pour les écoles, Toronto Hydro cherche à augmenter les tarifs de distribution – déjà parmi les plus élevés de la province – d'environ 50 % sur cinq ans. Le coût supplémentaire proposé pour les écoles au cours de la période est de 15,8 M\$, et les tarifs pour la seule année 2029 seraient supérieurs de plus de 5 M\$ aux tarifs actuels.

Toutes ces hausses seraient attribuables à l'inflation, à la modernisation du réseau et à la demande plus élevée qui est prévue en raison de l'électrification.

Nous avons pris une part active aux consultations préalables au dépôt de cette demande et nous continuerons de jouer un rôle de premier plan dans son examen tout au long de 2024.

Ontario Power Generation (OPG) – Coûts liés à la rémunération. La Commission de l'énergie a rejeté une demande d'OPG visant à faire payer par ses clients les hausses de la rémunération de ses employés résultant de la décision judiciaire ayant invalidé la loi 124 (qui limitait les hausses salariales des travailleurs du secteur public). OPG a alors demandé à la Commission de réexaminer cette décision.

Le 24 octobre, la Commission de l'énergie a accepté les arguments que nous avons présentés avec d'autres parties et a refusé de réexaminer sa décision. Celle-ci a entraîné des économies que nous avons déjà signalées. (Parfois, nous devons travailler dur pour protéger des gains déjà réalisés.)

Tarifs d'autres distributeurs. Au quatrième trimestre, les demandes tarifaires présentées par Synergy North (Thunder Bay et Kenora), Niagara-on-the-Lake Hydro et InnPower (Innisfil) ont été réglées, ce qui a permis aux écoles d'économiser au total 270 000 \$.

AUTRES QUESTIONS

Coût du capital. Les entreprises de services publics réglementées de l'Ontario disposent d'actifs nets s'élevant à un peu plus de 70 milliards de dollars. Ils sont censés financer 60 % de cette somme au moyen d'emprunts aux taux du marché; les 40 % restants proviennent de leurs capitaux propres, dont le rendement avant impôt est d'environ 13 % (ce qui représente essentiellement leurs bénéfices). Le coût total du capital, qui s'élève à plus de 5,5 milliards de dollars par an, est inclus dans les tarifs. Pour les écoles, cela représente 60 M\$ par an.

La Commission de l'énergie compte tenir des audiences d'intérêt général en 2024 afin d'examiner, pour la première fois depuis des années, ses règles applicables au coût du capital. Nous prendrons une part active à ces audiences.

Transition énergétique. Le rapport du comité gouvernemental sur l'électrification et la transition énergétique devait être présenté au quatrième trimestre, mais on l'attend toujours. Comme l'abandon progressif des combustibles fossiles soulève une foule de questions très importantes concernant les politiques et la réglementation, le secteur attend avec impatience (ou, dans certains cas, avec crainte) le dépôt de ce rapport.

Jay Shepherd
Mark Rubenstein
Jane Scott

Au nom de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec une des personnes suivantes :

Brian McKay (sec@oesc-cseo.org)

Mark Rubenstein (mark@shepherdubenstein.com)

La Coalition de l'énergie des écoles est inscrite à titre d'intervenant officiel auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour représenter les 72 conseils scolaires de l'Ontario. Son rôle est de protéger les intérêts financiers des conseils scolaires lorsque les entreprises qui distribuent du gaz naturel et de l'électricité demandent à la Commission d'approuver des hausses de leurs tarifs.

La Coalition est représentée par l'avocat Jay Shepherd, qui consulte régulièrement le directeur général de la CSEO.

*Le directeur général,
Ted Doherty*

Courriel : solutions@oesc-cseo.org